

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux 2019

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2019, le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget des hôpitaux pour 2019 s'élève à 8.270.605.509 euros. Ce budget global couvre l'activité hospitalière réalisée pendant une année.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2019, le budget global du Royaume, visé à l'article 95 de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008, pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be